

## ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

## En s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

## POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

## INSERTIONS

Annonces, la ligne....	20
Réclames, — .....	30
Faits divers — .....	75

## RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

## On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 23 MARS

## A LA CHAMBRE

M. Guillemet s'est plaint au ministre de la marine d'incidents produits à bord du transport le *Schamrock* et de la défectuosité des transports affectés au rapatriement de nos troupes coloniales.

Le député vendéen montait à la tribune les mains pleines de lettres de doléances émanant d'officiers de marine.

M. Cavaignac a naturellement défendu les actes de l'administration de son département, communiqué rapports sur rapports, mais reconnu qu'en général les transports de l'Etat laissaient beaucoup à désirer. Manque de hamac pour le soldat, insuffisance de couverture étaient notamment avérées. Le ministre a promis de veiller avec sollicitude à l'amélioration des conditions détestables dont souffraient nos intéressants soldats, éprouvés par leur séjour dans les lointaines colonies. A quoi songeaient donc les prédécesseurs de M. Cavaignac, rapatriant nos soldats sans literie et leur faisant distribuer une seule couverture, même en hiver, pour les abriter sur les ponts et entrepôts, des intempéries, durant une longue et pénible traversée ?

En décembre dernier, le gouvernement avait déposé une demande de crédit supplémentaire de douze millions pour combler le déficit des trois derniers exercices de l'administration coloniale au Tonkin. La commission du budget avait refusé de statuer avant d'avoir obtenu du gouverneur général, M. de Laussan, des renseignements complémentaires.

Le rapport de M. Delcassé, tout en contenant plusieurs blâmes sévères à l'égard de l'administration des Colonies, concluait à l'adoption des crédits, sauf une réduction de dix mille francs à titre de protestation contre le procédé consistant à présenter à la Chambre une note de dépenses déjà effectuées.

M. Chiché a dénoncé énergiquement les gaspillages sans s'illusionner sur le vote des douze millions tombant à nouveau dans « ce gouffre insondable » du Tonkin.

MM. Delcassé et Jamais ont triomphé des hésitations de la Chambre. 306 contre 144 députés ont voté les crédits. Un incident intéressant s'est produit au cours de ces débats. M. Chiché avait protesté contre une expression dont un colonel s'était servi pour flétrir le suicide d'un soldat...

M. Déroulède a fait justice de cette protestation et la Chambre a applaudi l'orateur approuvant cet officier supérieur d'avoir patriotiquement flétri le suicide, aussi démoralisateur que contagieux dans l'armée.

## INFORMATIONS

## CONSEIL DES MINISTRES

Les ministres se sont réunis hier matin en conseil, à l'Élysée, sous la présidence de M. Carnot.

M. Loubet a fait signer un décret pronon-

çant la dissolution du Conseil municipal de Vendôme (Loir-et-Cher).

MM. Ribot et Ricard ont soumis au conseil le texte du projet de traité d'extradition intervenu entre la France et les États-Unis.

M. de Freycinet a soumis à la signature du Président de la République un projet de loi portant création d'un escadron de gendarmerie mobile.

M. Bourgeois a fait ratifier au conseil la nomination de M. Marek, comme directeur de l'Odéon.

M. Jules Roche a fait approuver un projet de loi ayant pour but la création d'un service postal d'envois contre remboursement d'objets de toute nature, d'une valeur maxima de 2,000 francs et d'un poids minimum de 500 grammes.

Ce nouveau service, qui donne satisfaction au nombreuses réclamations du commerce et de l'industrie, permettra l'organisation d'un service international d'envois contre remboursement.

Enfin le garde des sceaux a soumis à la signature du Président de la République un mouvement judiciaire.

## LES CANDIDATS A L'ÉPISCOPAT

Le *Figaro* dit avoir vu hier un des prêtres proposés pour l'épiscopat, comme il sortait du ministère des cultes :

« Je viens, a dit ce prêtre, de causer avec M. Ricard et d'entendre ses propositions. Il est absolument impossible qu'un prêtre digne de ce nom passe sous de pareilles fourches caudines.

» On nous demande d'approuver aujourd'hui les lois scolaires; demain, on exigera de nous que nous fournissions un brevet d'adhérent à la franc-maçonnerie ! »

Il paraît que le nonce aurait écrit à Rome pour aviser Léon XIII de la délicate situation où se trouvaient les candidats à l'épiscopat.

## LES CHANGEMENTS DE GARNISON ET LES CHEMINS DE FER

M. Margaine, sénateur, a prévenu M. Viette, ministre des travaux publics, qu'il comptait l'interpeller au sujet de certaines faveurs de transport en chemin de fer accordées par les Compagnies à des membres de l'armée changeant de garnison.

Depuis environ quinze jours — c'est une date qui a été remarquée et qui correspond aux attentats qui ont lieu à Paris, — une vingtaine de journaux purement anarchistes ont été créés dans les départements du Midi et sont en ce moment en cours de publication.

Tous ces journaux revendiquent la date du 1<sup>er</sup> Mai « pour mettre la bourgeoisie à la raison ». Il est à remarquer en outre que toutes ces feuilles enseignent le moyen de fabriquer la dynamite au meilleur marché possible et surtout le moyen de s'en servir utilement.

## LA REINE D'ANGLETERRE EN FRANCE

La reine Victoria est entrée en gare d'Hyères lundi, à neuf heures du soir. Elle a été reçue par M. Chadohier, préfet du Var, et par M.

Roux, maire d'Hyères, assisté de ses adjoints.

Sur le quai de la gare se trouvait M. Corbette, vice-consul d'Angleterre. La duchesse de Connaught, femme d'un des fils de Sa Majesté, est montée dans le wagon de la souveraine et lui a souhaité la bienvenue.

Puis le général sir Henry Ponsonby, grand écuyer, a présenté les autorités à l'auguste voyageuse. Le préfet a souhaité la bienvenue, au nom du gouvernement. M. Roux, maire de la ville, a présenté à son tour ses hommages, en exprimant le vœu que le séjour d'Hyères soit favorable à la santé de la Reine.

La reine Victoria est montée en landau pour se rendre à Costebelle. Là, le spectacle le plus grandiose fut offert aux visiteurs.

Les bâtiments en rade envoyaient des projections électriques qui produisaient sur le ciel bleu et serein un effet féerique.

La Reine s'est déclarée enchantée de la réception qui lui a été faite.

En réponse à un télégramme du Président de la République souhaitant la bienvenue à la reine d'Angleterre au moment de son installation à Hyères, la reine d'Angleterre a adressé à M. Carnot le télégramme suivant :

« Arrivée ici ce soir, j'ai trouvé la bien aimable dépêche que vous m'avez envoyée et je vous en remercie bien sincèrement. Je suis bien contente de me retrouver dans cette belle Provence où j'ai été accueillie chaque fois avec tant de bonté et où je suis sûre de trouver le repos qui m'est si nécessaire après de si cruelles épreuves. J'ai surtout été bien touchée par la manière dont on a respecté mon grand deuil pendant les vingt-cinq heures que j'ai passées à Cherbourg.

» VICTORIA, R. I. »

## EXPLOSION

Une formidable détonation a eu lieu avant-hier soir, rue Taitbout; l'explosion s'est produite dans un regard d'égout, dont l'énorme plaque en fonte a été lancée à la hauteur d'un 2<sup>e</sup> étage; la devanture d'un magasin de coiffeur a été brisée; il n'y a aucun accident de personnes. On croit que l'explosion a été causée par une fuite de gaz auquel les fils électriques ont mis le feu.

Mardi 22 mars, a été célébré le mariage religieux de M. Bonnin de la Bonninière de Beaumont, capitaine au 4<sup>e</sup> régiment de chasseurs, détaché à la section technique de la cavalerie au ministère de la guerre, avec M<sup>lle</sup> de Laboulaye, fille de l'ancien ambassadeur de Russie.

Un télégramme de Saint-Louis annonce que le colonel Humbert a remporté le 14 mars deux nouveaux succès sur les troupes de Samory, à Fabala et à Diassoko.

L'ennemi ayant attaqué par deux fois la colonne française, qui retournait de Bissaudougon (États de Samory) à Sanau-Horo, a été vigoureusement repoussé et mis en déroute.

ALLEMAGNE. — On croit que la crise ministérielle se terminera ainsi: M. Caprivi res-

tera chancelier de l'Empire, mais ne sera plus président du Conseil des ministres de Prusse.

## L'exécution de David à Saint-Nazaire

Lundi matin, ainsi que nous l'avons annoncé, a eu lieu, à Saint-Nazaire, l'exécution de l'assassin David.

Les détails extraordinaires que publient les journaux sur les derniers moments de ce condamné et sa fin exemplaire donnent un intérêt tout particulier au récit suivant que nous empruntons à l'*Espérance du Peuple*:

Le prisonnier, au commencement de février, s'attendait de jour en jour à subir la peine suprême; malgré le changement prodigieux survenu en lui, au point de vue moral, sa jeunesse se révoltait contre l'idée de la mort et l'infortuné éprouva de terribles angoisses.

David, nature inculte et sauvage, fut élevé par une mère indigne; il avait une sœur un peu plus âgée, morte à l'hôpital après la vie la plus déplorable. Ce malheureux vivait sur la rue, ou mieux dans la boue, comme dans son élément naturel, sans aucune notion de religion ni de morale.

Né à Brest le 8 octobre 1870, il avait quitté cette ville à sept ans, était passé à Jersey où il avait appris l'anglais, ce qui lui permit plus tard, en certaines occasions, de servir d'interprète. Sa véritable industrie était le vol, on sait où elle le mena. Le 2 mars 1891, il commettait avec ses complices Cabel et Forget un double assassinat.

Il fut condamné à mort le 23 décembre.

M. l'abbé Patron, après la condamnation, eut avec lui plusieurs entretiens. Le digne aumônier constata chez cet enfant de la rue l'ignorance la plus profonde des vérités religieuses: il lui parla de Dieu et fut étonné des qualités naturelles qu'il découvrit en lui.

Bientôt, David fut assez instruit et assez bien disposé pour que M. l'aumônier le jugeât prêt à faire sa première communion. David accomplit ce grand acte à Saint-Nazaire, avec une droiture, une piété étonnantes. La sainte messe fut dite par M. l'abbé Patron; M. l'abbé André, aumônier de la prison de Saint-Nazaire, la répondit. M. Catta, son éloquent et dévoué défenseur, assistait à la cérémonie, qui empruntait aux circonstances un caractère touchant.

David persista dans les sentiments chrétiens si nouveaux pour lui. Les libres-penseurs de Saint-Nazaire refusèrent de croire à sa conversion, ils firent imprimer comme étant de lui un misérable quatrain dont il n'était pas l'auteur. Ils firent en outre circuler mille bruits ridicules que nous ne prendrions pas la peine de démentir.

La manière admirable dont David vient de mourir les réduit à néant.

## LE RÉVEIL

David, comme nous l'avons dit, avait attendu la mort avec une émotion bien naturelle; mais le temps s'écoulait, il se croyait oublié, et le calme le plus complet régnait dans son esprit. Dimanche il était très gai. Il passait son temps à causer avec ses gardiens, à jouer avec eux aux dames ou aux cartes. Il écrivait souvent. C'est, paraît-il, une tendance commune à tous les condamnés à mort plus ou moins lettrés.

La prose même ne leur suffit pas et ils veulent exprimer leur pensée en vers. David lui-même, si inhabile qu'il fût, a essayé de composer des vers...

Lundi matin, à 5 heures, le procureur de la République, le directeur de la prison, plusieurs autorités du service pénitentiaire, assistés de l'aumônier, pénétrèrent dans sa cellule. David, réveillé aussitôt, entend la lecture du rejet de son pourvoi et le refus de son recours en grâce.

M. l'aumônier s'avance et dit : David, j'espère que vous serez fidèle à vos promesses ; montrez, comme vous l'avez déjà fait, le courage d'un chrétien.

— Monsieur l'aumônier, répond David, je vous le promets.

Les assistants sortent, l'aumônier et le mourant restent seuls un instant.

#### LA DERNIÈRE MESSÉ

Quand le directeur des prisons est rentré, M. l'aumônier demande au condamné :

— Voulez-vous assister à la messe ?

David, avec un sentiment de délicatesse bien touchant, répond : Monsieur l'aumônier, je le veux bien, cependant je crains de vous fatiguer et de vous causer de l'émotion.

— Ne vous inquiétez pas de moi.

David : Alors je veux entendre la messe.

Le condamné monte à la chapelle située à l'étage supérieur ; le prêtre dit la messe à laquelle assistent deux agents de police et deux gardiens de la prison.

Après l'Évangile, M. l'aumônier, d'une voix émue, adresse quelques mots d'exhortation à celui qui, plein de vie et de jeunesse, va mourir dans quelques instants :

« J'offre pour vous, lui dit-il, le saint sacrifice de la messe ; c'est le renouvellement du sacrifice de la Croix, rappelez-vous que Notre-Seigneur a versé pour vous son sang jusqu'à la dernière goutte. Soyez reconnaissant, soyez généreux à votre tour, offrez lui cœur pour cœur et sang pour sang. »

David répond à haute voix :

« Merci, je vous le promets, je mourrai pour Lui qui est mort pour moi. »

#### LA FUNÈBRE TOILETTE

Après la messe, le condamné descend dans le vestibule où doit se faire la funèbre toilette. Les aides du bourreau, tout en remarquant son calme, avaient dit au gardien chef : Il est crâne pour l'instant, mais laissez venir les préparatifs de la toilette, c'est là que l'impression les saisit, ils changent tous d'attitude à ce moment-là.

Cette prévision fut trompée. David subit sans faiblir ces lugubres apprêts. Il demande un verre de cognac qui lui est aussitôt servi. M. l'aumônier le félicite de son courage, le condamné lui répond à haute voix : « Je ne me plains pas de mon sort, j'ai mérité mon châtement, je l'accepte comme une juste expiation de mon crime. »

David prend un peu de café noir et un second cognac. Puis les aides procèdent à la fatale toilette. Cette opération terminée on le fait monter dans le fourgon.

#### LA PLACE MARCEAU

De la prison à la place Marceau, lieu du supplice, le trajet n'est pas long et le fourgon escorté par des gendarmes à cheval bientôt franchi la courte distance. A travers les fenêtres vitrées du fourgon, David aperçoit la foule immense qui occupe la vaste place, des curieux sont grimpés dans les arbres, sur les voitures et même sur le toit de l'église Saint-Gohard. Les fenêtres et les balcons des maisons sont garnis de spectateurs. David, étonné et mécontent, commence à fredonner un air. M. l'aumônier lui dit : Conservez votre sang-froid, soyez courageux sans fanfaronnade. David obéit avec cette docilité qu'il n'a cessé de montrer envers M. l'aumônier depuis son arrivée à Saint-Nazaire. Quand le désespoir le prenait, les gardiens prévenaient l'aumônier qui accourait aussitôt, faisait doucement des reproches. David rougissait, courbait la tête et devenait doux comme un mouton.

Pour mieux marquer son repentir, le prisonnier avait formé le projet d'adresser la parole à la foule où il supposait bien que se trouveraient ses compagnons de débauche, il avait composé un petit discours et, avant de quitter la prison, il demanda s'il lui serait permis de le prononcer.

— Adressez votre demande à M. Deibler, dit M. le Procureur de la République ; du moment où il a commencé votre toilette, c'est à lui que vous appartenez.

M. Deibler, ayant appris quel serait le sens de ce discours, autorisa David à le prononcer.

La foule, avons nous dit, était innombrable ; un cordon de troupe du 64<sup>e</sup> maintenait à une certaine distance curieux et curieuses ; des privilégiés munis de billets de faveur étaient admis dans l'enceinte, et là un second cordon formé de gendarmes les tenait à une très courte distance de la guillotine.

On nous permettra de dire que ces privilégiés étaient beaucoup trop nombreux, environ 300 ; la présence de plusieurs aurait été difficile à justifier. Que venaient faire là, à deux pas de la guillotine, des femmes du peuple et quelques dames « très bien ? »

#### LA DESCENTE DU FOURGON

Quand le fourgon arrive, les gendarmes, sur l'ordre du commandant, se mettent au port d'armes et font demi tour ; les soldats tournent donc le dos à l'assassin, c'est très juste.

Le fourgon s'arrête à deux pas de la guillotine, le condamné descend ; la foule curieuse fait entendre un murmure confus ; un gardien veut imposer silence et n'est pas obéi. L'aumônier, la croix à la main, fait signe à la foule de se taire et crie d'une voix forte : « Silence, Mes-

sieurs ! » Le silence s'établit comme par enchantement. David, tête nue, le cou découvert, les bras attachés derrière le dos, les jambes entravées, se tourne vers la foule ; le dos au fourgon et à la guillotine, il parle à l'immense assistance qui vient le voir mourir. Sa voix est claire et forte, sa respiration courte, son émotion visible, mais son énergie dompte l'impression des sens et ses paroles retentissent au loin.

Voici le texte authentique de ce discours écrit par David qui l'avait appris par cœur ; nous le reproduisons d'après son propre manuscrit :

#### Discours de David, condamné à mort, aux habitants de Saint-Nazaire

« Messieurs,

» L'heure de la justice a sonné pour moi et croyez-moi, Messieurs, je ne m'en plains pas et je l'accepte comme une expiation légitime des crimes que j'ai commis.

» Mais, laissez-moi vous dire avant de mourir, à vous, Messieurs, qui au fond du cœur me maudissez peut-être, prenez garde, Messieurs, aux mauvaises compagnies comme celle qui m'a perdu. Respectez la religion, Messieurs, qui seule peut éclairer et conduire l'homme dans le chemin de la vérité.

» Dieu que j'ai connu et aimé si tard me donne la grâce et la consolation de mourir en chrétien et croyez-moi, Messieurs, je l'en remercie de tout mon cœur.

» Il a pardonné au voleur et à l'assassin David qui est devant vous pour payer à la France, sa patrie, la dette qu'il lui doit.

» J'espère que ma tête et mon sang qui va tomber et couler devant vous tout à l'heure, servira d'exemple à toute la jeunesse de Saint-Nazaire. Puisse ce châtement terrible servir aussi à sauver tous ces malheureux égarés qui aujourd'hui ne vivent encore que de vol. C'est ce que je demande à Dieu.

» Au revoir, messieurs ! au revoir, au ciel ! Et vive la France !

La foule, qui ne s'attendait pas à ce coup de théâtre, était en proie à une émotion profonde, une faible partie de l'assistance a entendu les paroles du condamné, mais tous le voyaient parler la tête levée, la poitrine saillante, et tous admiraient son courage. Un silence de mort régnait sur la vaste place.

#### LES DERNIERS ADIEUX

Le discours fini, David se retourne vers la guillotine. M. l'aumônier lui tend le crucifix que le condamné baise à plusieurs reprises, auquel il colle ses lèvres avec ardeur. Puis l'aumônier embrasse David, qui l'embrasse lui-même plusieurs fois. Enfin l'aumônier lui frappe sur l'épaule en disant : « Au revoir, David, au ciel ! »

« — Oui, monsieur, au ciel ! »

Puis David s'avance sans aucun secours vers l'instrument du supplice.

Il est 6 heures.

#### L'EXÉCUTION

Monter à l'échafaud est devenu une expression impropre ; la guillotine, en effet, réduite à sa plus simple expression, repose sur le sol même, *in plano*, et loin de monter, le condamné est obligé de se baisser pour s'étendre sur la planche fatale.

David, les bras et les jambes liés, se penche, il lui est impossible de faire plus. Au même moment les aides le poussent, l'un d'eux se place de l'autre côté des poteaux, assure rapidement la position de la tête, Deibler touche un ressort, le couteau glisse et justice est faite.

La tête saute dans le panier, le corps tombe d'un bond dans le cercueil en sapin placé à côté ; la respiration des poumons n'est pas encore arrêtée, car des jets de sang s'élançant du corps mutilé. Les aides jettent de la sciure de bois dans le cercueil ; le corps promptement mis dans le fourgon est emporté au cimetière, où l'accompagne dans une autre voiture M. l'aumônier.

David avait demandé que son corps ne fût pas livré aux médecins pour la dissection et sa demande a été accordée. M. l'aumônier bénit la fosse placée à son rang, à côté des tombes les plus fraîchement creusées.

Sur la place Marceau, les employés de Deibler enlèvent rapidement les bois de justice et la foule s'écoule en commentant les événements du matin.

#### LA FOULE

La curiosité est vraiment une passion bien forte. Au moment où tombait la tête du supplicié, la foule, par une poussée brusque et inattendue, rompit le cordon de troupes, avec une impétuosité extrême. Hommes et femmes se précipitaient pour voir le cadavre. L'officier commanda vivement : Croisez la baïonnette ! et c'est à peine si les baïonnettes purent contenir ceux qui n'étaient point passés.

Par ailleurs, nous sommes heureux de le reconnaître, l'attitude de la foule a été convenable, et nous n'avons entendu ni ces cris, ni ces honteux lazzi qui déshonorent, en semblables occasions, le public parisien.

#### BULLETIN FINANCIER

Paris, le 21 mars 1892.

Les rentes ont une allure très soutenue grâce aux achats du comptant qui impriment à ce marché une stabilité qui contraste avec l'agitation de la cote des fonds étrangers. Le 3 0/0 ancien est à 96.25 ; le nouveau à 96.45 et le 4 1/2 à 103.50.

La Rente Italienne reste faible à 86.75 ; l'Extérieure après 59 1/16 tombe à 58 1/32. Le 3 0/0 Portugais se maintient à 25 5/8.

Les appréciations de certains journaux touchant l'arrangement intervenu entre les délégués des comités et le gouvernement sont au moins prématurées. Nos renseignements particuliers nous permettent de penser que les conditions de l'arrangement sont très acceptables, nous y reviendrons dans notre revue.

#### LE

### FILS DE L'ASSASSIN

PAR AUGUSTE VILLIERS

Première Partie : Le Crime du Père

#### VI — LE MEURTRE (Suite)

Claude regarda autour de lui, cherchant des yeux une arme pour accomplir son dessein.

Rien dans ce bureau, asile du travail silencieux, ne frappait son regard. Il découvrit enfin un canif, et une idée infernale traversa son cerveau.

Il avait entendu dire qu'il suffisait de couper une veine avec un canif ou un rasoir pour procurer la mort.

Il se saisit du modeste instrument, l'ouvrit et prit un bras de la victime.

M. Martel ne bougeait pas.

Alors, soulevant le bras, l'assassin se mit à couper les artères du poignet ; le sang jaillit en abondance. S'acharnant après cet homme sans défense, il prit l'autre bras et continua son horrible besogne.

Mais la saignée abondante qui résulta de ces opérations eut pour effet immédiat de rappeler le blessé à lui.

M. Martel ouvrit les yeux, se redressa, vit Claude penché sur lui, et se souvint.

Il poussa un cri sourd, bientôt étouffé par le poignet de fer de l'ouvrier.

La lutte ne pouvait être ni longue, ni douteuse.

M. Martel perdait rapidement son sang. Le misérable Vincent atteignit une coupe en marbre sur le coin de la cheminée et la brisa sur la tête de son patron.

Celui-ci étendit les bras en arrosant de son sang tout ce qui se trouvait autour de lui et retomba inanimé.

Claude comprit qu'il n'avait plus rien à craindre de son ennemi. Il se releva et se regarda les mains. Elles étaient rouges de sang.

Alors il fut pris d'une rage folle ; sans réfléchir, il prit rapidement le sac, qu'il chargea sur son dos, et s'élança dehors en courant.

L'air froid de la nuit le rappela à la prudence. Il traversa la cour d'un pas plus calme et se dirigea vers l'endroit où il avait laissé Pluton et Billou.

Avant d'arriver à la palissade, il vit une

ombre avancer vers lui.

Par prudence, il s'arrêta, mais il fut bientôt rassuré, car l'ombre dit tout bas :

— Est-ce enfin toi ?

— Oui, répondit Claude.

— Tu as le sac ?

— Le voici.

— C'est tout ce qu'il faut, viens.

Ils repassèrent par la planche dévissée et Billou se mit en devoir de la replacer.

— Et le chien ? demanda Vincent.

— Mort ! répondit Billou.

— Tu l'as tué ?

— Oui, c'était un témoin qui nous eût dénoncé.

Le chien n'ayant pas donné l'éveil, les soupçons se fussent portés naturellement sur quelqu'un de l'usine.

La planche revissée, le chien mort, ce sont des voleurs étrangers au pays qui auront fait le coup.

— Hein ? tu n'aurais pas trouvé cela, toi ?

— Où allons-nous ? demanda Vincent.

— D'abord enfouir le sac.

— L'enfouir, pourquoi ?

— Nigaud, va. Demain l'éveil sera donné, demain on fouillera tout le monde, et gare à

ceux chez qui on trouvera de l'or ou des papiers. Nous allons jeter le sac dans un trou que j'ai creusé exprès, nous poserons de plus quatre ou cinq pavés pour reconnaître la place ; dans quelque temps, lorsque les soupçons seront détournés, nous déterrerons le magot et nous filerons.

— Soit, dit Claude, allons.

Ils furent bientôt à l'endroit préparé par Billou. Vincent mis le sac lui-même dans le trou, jeta la terre dessus, et les deux hommes posèrent les pavés sur la place, qu'il importait de retrouver.

— Maintenant, dit Billou, rentrons, tout va bien.

— Rentrons, dit Claude, j'ai hâte d'être loin d'ici.

— Je te comprends ; plus un mot ; tu me diras ce qui s'est passé, lorsque nous serons chez moi.

Les deux voleurs regagnèrent Saint-Denis et, un quart d'heure après, ils entrèrent dans le logis de Billou.

Le petit homme habitait une seule pièce au fond d'une cour, sans voisinage, et sans craindre les indiscrets.

— Il alluma une bougie, ferma la porte et revint

hebdomadaire. Les fonds Russes sont sans changement, le nouveau à 75 7/16 et l'Orient à 65 9/16.

Les sociétés de crédit ont un marché très soutenu malgré son peu d'animation. Le Crédit Foncier se maintient à 1,198. La Banque de Paris est en progrès à 612 et le Crédit Lyonnais à 770. La Société générale cote invariablement 474 25. L'action Immeubles de France est demandée à 460 fr.

Les Chemins Economiques valent 404.50. **INFORMATIONS FINANCIÈRES.** — Les porteurs d'obligations provisoires du Crédit Foncier de Tunisie sont prévenus qu'ils ont à effectuer leur cinquième et dernier versement le 4<sup>er</sup> avril prochain, à raison de 98.05 par titre, impôts compris. Ledit versement doit être fait exclusivement au siège social, rue de la Michodière, soit directement, soit par correspondance. Les envois de fonds doivent être accompagnés des titres provisoires en échange desquels remise sera faite des obligations définitives.

VOIR A LA 4<sup>e</sup> PAGE L'ANNONCE CRÉMIEUX

## Chronique Locale ET DE LOUEST

### L'Incendie du Café de l'Union

M. Moreau, victime de l'incendie dont nous avons donné les détails dans notre numéro d'hier, adresse tous ses remerciements à la Compagnie des sapeurs-pompiers, aux autorités civiles et militaires, ainsi qu'aux nombreuses personnes qui se sont dévouées pour lui porter secours.

M. Moreau prévient en outre sa clientèle que les salles du rez-de-chaussée et du 1<sup>er</sup> étage de son café sont actuellement déblayées et propres à recevoir les consommateurs.

### CHUTE PAR LES TRAMWAYS

On comptera bientôt par milliers les accidents causés par les célèbres tramways saumurois.

Lundi soir, une femme de la campagne conduisant une voiture se dirigeait du côté de la gare d'Orléans. Elle avait à côté d'elle une petite fille.

Au milieu du pont, le cheval glissa sur les rails et tomba. La femme fut projetée sur le bord du trottoir et s'est fait une entaille profonde au-dessus de l'œil. Sa petite fille a été également lancée en avant, mais n'a eu aucun mal.

Un agent de police a porté secours aux victimes de cet accident, et a déclaré qu'il n'avait aucun procès-verbal à dresser : personne n'est responsable.

Si un simple particulier donnait aussi souvent l'occasion d'avaries, de contusions, de membres cassés, ce serait tout différent. Il y a beau temps qu'il eût été mis en demeure de supprimer la cause du danger et de payer les

dommages. Mais il y a eu trop de personnages influents pour qu'on osât toucher aux tramways.

Les vacances de Pâques sont fixées comme suit dans les lycées, collèges et écoles normales :

Sortie : le mercredi 13 avril, après la classe du soir.

Rentrée : le lundi de la Quasimodo, à l'heure réglementaire du matin.

**ANGERS.** — *Une marâtre.* — Au n° 18 de la rue du Cornet habitait une femme M..., veuve et mère de plusieurs enfants. Seul, le plus jeune habitait avec elle ; il est âgé de quatre ou cinq ans. Ce garçonnet a le caractère très doux et paraît doué d'une vive intelligence. A cause de sa bonne humeur, de sa gentillesse et de son esprit éveillé, les voisins l'avaient pris en affection. Heureusement pour lui, pauvre petit, car il ne connaissait pas l'amour maternel.

Lorsque la femme M... venait à la maison, dit le *Journal de Maine-et-Loire*, c'était pour accabler de mauvais traitements son fils et pour le rouer de coups ; puis elle l'enfermait seul et le laissait parfois plus de vingt-quatre heures sans nourriture. Profitant de son absence, des âmes compatissantes portaient à manger au petit qui acceptait tout avec le meilleur appétit.

Mais lorsque la marâtre rentrait et qu'elle apprenait que les voisins avaient soigné son fils, elle éclatait en imprécations contre eux et rouait de coups l'innocente victime.

Si, le matin, l'enfant, affaibli par le besoin, se levait avec peine et vacillait sur ses petites jambes, la mégère le secouait violemment et le traitait de paresseux. Pour tous, il était évident que cette méchante mère voulait faire périr, à force de privations et de sévices, un enfant qui la gênait et lui coûtait.

Personne n'osait porter plainte à la police, tant on redoutait cette femme ; enfin les langues se délièrent et la misérable fut arrêtée la semaine dernière par M. le commissaire du premier arrondissement.

L'enfant a été conduit à l'hospice.

*La veuve Chaillou.* — L'entérinement des lettres de grâce de la veuve Chaillou, condamnée à mort par la Cour d'assises de la Sarthe, aura lieu le mardi 29 mars, devant la Cour d'appel d'Angers.

*Une agression.* — Dimanche, après le concert, un homme, pris de boisson, sortait du Mail, quand sept à huit mauvais drôles se jetèrent sur lui et le frappèrent. Des pontonniers intervinrent, mais ils ne furent pas les plus forts. L'intervention d'un maréchal des logis du 4<sup>er</sup> cuirassiers a mis fin à la bagarre, mais les drôles purent se sauver.

L'Officiel enregistre la nomination, en qualité de sous-lieutenants, des sous-officiers sor-

tant de l'Ecole militaire d'infanterie. Nous y relevons les noms suivants :

Au 77<sup>e</sup> régiment : Dupont (François-Alexandre), et Huon (Gaston-Georges).

Au 133<sup>e</sup> régiment : Reau (Raoul-Hubert-Eugène), et Chouin (Prudent-Joseph-Marie-Basile).

### THÉOPHRASTE RENAUDOT

A propos des statues qui doivent être élevées, à Paris et à Loudun, à Théophraste Renaudot, M. Eugène Dubief consacre dans le *National* au fondateur du journalisme et de la *Gazette de France* un article où nous lisons :

« Père de la publicité politique avec la *Gazette*, père de la publicité commerciale avec sa feuille du bureau d'adresses, de la presse littéraire et philosophique avec ses suppléments mensuels, père de la presse scientifique avec les conférences écrites du bureau d'adresses, le fécond Théophraste a lutté cinquante ans, sans profit, mais non sans gloire, pour les idées les plus neuves, les plus humanitaires, comme on dit aujourd'hui, ou comme il disait lui-même, « toutes d'utilité ».

Je ne suis pas, tant s'en faut, un fanatique de la presse. Mais qu'on s'en plaigne ou qu'on s'en loue, il y a là, assurément, une des forces les plus prodigieuses de la civilisation moderne. On a donné une statue à Papin, inventeur de la machine à vapeur. On en doit une au metteur en branle de la presse française, à Renaudot. Notre siècle, qui n'a pas l'horreur des statues, aura souvent plus mal employé son bronze ! »

### UN ENFANT COUPÉ EN MORCEAUX

DANS LA VIENNE

Dimanche, dans l'après-midi, trois jeunes gens, MM. Albert Limousin, Jules Anceau et Maurice Villeret, se trouvaient sur le territoire de la commune d'Ingrandes, arrondissement de Châtelleraut, et cherchaient dans les fossés des petits vers pour pêcher.

Étant entrés dans le port de Lapabut, ils trouvèrent un sac, le tirèrent sur le chemin et l'ouvrirent.

Mais quelle ne fut pas leur émotion ! Ce sac contenait le cadavre d'un enfant de huit à neuf ans ; la tête, le cou, les bras et les jambes manquaient, le reste du corps avait été fendu dans toute sa longueur, et les intestins avaient été enlevés ; le cœur et le foie seuls restaient.

La jambe droite était entièrement coupée et la jambe gauche, dont l'os était broyée, était toute recourbée et avait été brûlée ; la peau de la poitrine et du ventre avait été enlevée. L'instrument dont on s'est servi pour accomplir cet horrible crime devait être très tranchant.

On ne peut savoir à quel sexe appartient la victime, dont le corps paraît avoir séjourné dans l'eau environ deux jours.

— Prends dans mon linge, dit-il, et donne-moi ta défroque.

— Merci.

Vincent ota le pantalon et la blouse tachés de sang.

— Que faire de cela ?

Billou sourit.

— Donne, dit-il.

Il jeta les deux guenilles dans la cheminée et y mit le feu.

— Ce n'est pas plus malin que ça. Tiens, prends ces effets un peu courts pour toi, et va-t'en. Il convient que tu rentres chez toi, pour ne pas éveiller les soupçons.

— C'est juste.

Cinq minutes après, Claude Vincent rentrait chez lui et se couchait à côté de la malheureuse Louise, encore trop affaibli pour remarquer sa mise bizarre.

Elle dit seulement :

— Et Jacques ?

— Jacques dort, répondit le père ; et sois tranquille, je rapporte ma paie, cette fois ; on vivra mieux demain.

Cependant, aussitôt que Claude était sorti de la chambre de Billou, le petit homme avait relevé la tête.

— Il a tué, s'était-il dit ; il n'y a plus à hésiter. C'est la fuite ou l'échafaud. Avec ce gros imbécile, la fuite est impossible ; qu'il se tire de là comme il l'entendra ; moi, je file.

En un tour de main, il vida sa chétive armoire. Il en sortit un habillement de drap complet, qu'il revêtit à la hâte. Il ajusta sous son menton une magnifique barbe noire, et se regarda dans un miroir.

— Le diable ne me reconnaîtrait pas, murmura-t-il.

Il rassembla quelques papiers, qu'il plia dans son portefeuille, prit plusieurs pièces d'or et d'argent dans un tiroir, jeta un regard autour de lui et dit :

— Je n'en laisse pas pour ce que j'emporte ; adieu !

Il souffla sa bougie et sortit.

Vers trois heures du matin, on aurait pu voir un homme soulevant des pavés, creusant la terre et retirant un sac récemment enfoui.

Puis l'homme, chargé du sac, se dirigea vers Paris. Dans les fossés des fortifications, il fit un triage.

Les billets de banque passèrent dans ses poches de côté, l'or dans une ceinture dont il était muni : circonstance aggravante de préméditation.

(A suivre.)

Les trois jeunes gens firent immédiatement prévenir à Ingrandes M. Alphonse Fuseau, adjoint au maire, et le garde-champêtre Augoumois, qui se rendirent immédiatement au pont de Lapabut. La gendarmerie de Châtelleraut, prévenue par dépêche, se transporta sur les lieux.

Malgré toutes les recherches qui ont été faites, on n'a pu retrouver ni les bras, ni les jambes, ni la tête du cadavre.

Vers neuf heures du soir, le corps a été amené à Châtelleraut par le maire et le garde-champêtre d'Ingrandes, et déposé au Palais de Justice.

L'enquête est menée activement. Espérons qu'elle donnera promptement des résultats.

**TOURS.** — *Une rixe violente.* — Dimanche soir, vers 9 h. 1/2, un dragon passait boulevard Preuilly, au coin de la rue des Prêtres, lorsque tout à coup il tomba. Les personnes qui étaient présentes prièrent le jeune Camille Giroir, fils de la maison, même rue, n° 15, de l'aider à le relever, ce qu'il voulut faire ; mais à peine avait-il touché cet homme qu'il reçut une gifle de sa part. Ne perdant pas de temps, le fils Giroir lui en readit une autre. Deux autres dragons survinrent à ce moment, et voulurent frapper le jeune homme.

M. David, cafetier, voulut intervenir, mais un dragon lui lança un coup de sabre qu'il put parer ; survinrent alors quatre ou cinq autres dragons qui dégainèrent et frappèrent le fils Giroir, qui a reçu deux coups de sabre sur la tête, d'où le sang s'est échappé avec abondance. Sa mère, arrivant, voulut défendre son fils ; elle reçut aussi un coup à la tête, puis un autre plus violent au poignet gauche et sur l'estomac ; sur ce coup, tout les civils se sauvèrent et les dragons repartirent tranquillement.

### Théâtre de Saumur

Bureaux : 8 h. Rideau : 8 h. 1/2

Direction : H. DAVID.

LUNDI 28 Mars 1892

## DON CÉSAR DE BAZAN

Drame en 5 actes.

## LE TORÉADOR

Opéra bouffe en 1 acte.

## LA VELOUTINE

est une Poudre de Riz spéciale préparée au BISMUTH, par conséquent d'une action hygiénique sur la peau, elle est adhérente et invisible et donne au teint la beauté et la fraîcheur de la jeunesse.

Ch. FAY, inventeur, 9, Rue de la Paix, Paris, et chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs.

Se méfier des imitations et contrefaçons.

Jugement du Tribunal civil de la Seine du 5 mai 1875.

### SIROP ET PÂTE DE REGNAULD

— 70 ans de succès —

Contre enrrouements, laryngites, rhumes, bronchites, grippe, toux d'irritation, toux nerveuse, coqueluche, etc.

Sirop 2 fr. 50 le fl. Pâte 1 fr. 50, 19, r. Jacob, Paris, et toutes ph<sup>ies</sup>.

## ÉPICERIE CENTRALE

28, Rue Saint-Jean.

## P. ANDRIEU

Conserves alimentaires

La MAISON ayant épuisé son stock de haricots verts moyens, vend les boîtes de haricots verts très fins :

La boîte, 0.90 au lieu de 1.40

La 1/2 boîte, 0.50 — 0.80

Pois supérieurs, la boîte, 0.80

— la 1/2 boîte, 0.50

Asperges au naturel, depuis 1 fr. 25, 1 fr. 60, 2 fr. 25 et 2 fr. 90 la boîte.

Prochainement Exposition

de Poissons d'Avril et d'Articles de Pâques à des prix très modérés.

Ces articles sont trop nombreux et trop variés pour qu'il soit possible de les classer dans le journal.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

vers son complice.

A peine l'eut-il regardé qu'il étendit la main vers lui et s'écria :

— Du sang !

— Oui, du sang, fit Claude ; après ?

— Que s'est-il donc passé ?

— Tu as tué un chien, n'est-ce pas ?

— Oui.

— Eh bien ! moi, j'ai tué un homme !

Billou regarda Vincent jusque dans le blanc des yeux.

Et puis, à demi-voix :

— Un homme... qui donc ?

Vincent eut un hoquet.

— M. Martel.

— Le père ?

— Non, le fils.

— Ah ! fit simplement Billou.

Il y eut un silence, puis l'assassin reprit :

— Les valeurs étaient dans le sac ; j'allais partir, la porte s'ouvrit, et M. Armand entra.

Il me reconnut et m'appela par mon nom.

— Je comprends, dit Billou, tu as fait ce qu'il fallait faire.

Nouveau silence.

— Comment vais-je changer d'habits ?

Billou réfléchit.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 22 MARS

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		OBLIGATIONS DU CREDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)	
3 0/0	96 25	Banque de France	4170	Nord	1718 75	Compagnie parisienne du Gaz	394
3 0/0 1891	96 10	Banque d'Escompte	150	Orléans	1512 50	Comm. 1879 3 0/0 r. à 500	479
3 0/0 amortissable	97 97	Comptoir national d'Escompte	478 75	Compagnie parisienne du Gaz	1475	Comm. 1879 3 0/0 r. à 500	482 50
4 1/2 1883	105 50	Crédit Foncier	1200	Transatlantique	540	Comm. 1880 3 0/0 r. à 500	475
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Crédit Industriel et Commercial	555	Canal de Panama	12	Comm. 1883 3 0/0 r. à 500	420 50
Oblig. 1855-60 3 0/0	541	Crédit Lyonnais	772 50	Suez	2720	Comm. 1885 3 0/0 r. à 500	479
— 1865 4 0/0	531 50	Crédit Mobilier	146 25	VALEURS ÉTRANGÈRES			
— 1869 3 0/0	422	Dépôts et Comptes courants	—	Autrichien 4 0/0 or.	95 30	CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)	
— 1871 3 0/0	412	Société Générale	470	Extérieur 4 0/0	489	Est 3 0/0 anc. r. à 500	409 50
— 1875 4 0/0	537	Est	620	Hongrie 4 0/0 or.	58 50	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500	449 50
— 1876 4 0/0	405	Paris-Lyon-Méditerranée	1160	Italie 5 0/0	36 80	Midi 3 0/0 ancien r. à 500	449
— 1886 3 0/0	397	Midi	1235	Portugais 4 1/2 1888	183 50	Nord 3 0/0 r. à 500	453 50
Bons de Liquidation	—					Orléans 3 0/0 r. à 500	450 75
						Ouest 3 0/0 anc. r. à 500	450 50

Tribunal de commerce de Saumur

**Liquidation Judiciaire**  
Paul Pineau

Par jugement du 22 mars 1892, le Tribunal de commerce de Saumur a prononcé la liquidation judiciaire de M. Paul Pineau, serrurier à Saumur. M. Doguereau a été nommé juge-commissaire et M. L. Proust liquidateur provisoire.

En exécution de l'article 9 (loi du 4 mars 1889), les créanciers présumés sont invités à se réunir le mardi 29 mars 1892, à 9 heures précises du matin, au Tribunal, dans la salle des délibérations, pour être consultés tant sur la composition de l'état des créanciers présumés, que sur la nomination de nouveaux syndics ou liquidateurs et sur l'utilité de l'élection de contrôleurs.

MM. les créanciers peuvent remettre leurs titres, à partir du jugement déclaratif, au greffier du Tribunal, avec un bordereau sur timbre, indicatif des sommes par eux réclamées.

Chaque créancier peut se faire représenter par un fondé de pouvoir muni d'une procuration enregistrée.

(227) Le Greffier, COLLIN.

**A VENDRE**

**JOLIE PETITE PROPRIÉTÉ**

Située au Pont-Fouchard  
Maison 5 pièces, jardin, vigne, arbres fruitiers, 3 bassins  
S'adresser à M<sup>lle</sup> JAGOT, rue d'Orléans, 76.

Commune de Martigné-Briand

**A AFFERMER**

Par Adjudication

Le dimanche 10 avril 1892, à une heure et demie du soir

L'ÉTABLISSEMENT DES

**Eaux Minérales de Jouannet**

Pour visiter et prendre connaissance du cahier des charges, s'adresser au Secrétariat de la Mairie.

**A céder à Angers**

Bonne et importante Maison d'épicerie avec SPÉCIALITÉ de FROMAGES et SALAISONS. — Gros et détail.

S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER**

Au Pont-Fouchard

**MAISON**

AVEC VASTES JARDINS

S'adresser à M. LAUNAY-MICOUILLAU.

M. VERCELLETO prévient sa clientèle qu'à partir de ce jour, il aura DES OUVRIERS SPÉCIAUX pour les travaux en Mosaïque et Ciment.

On trouvera dans ses ateliers, rue de Poitiers, 34, à Saumur, des échantillons en tous genres et à des prix très modérés.

**A VENDRE**

Chien de Terre-Neuve, 1<sup>er</sup> force

S'adresser à M. TERRACOL, hôtel du Faisan, Bourgueil.

**DAME** sérieuse demande place de dame de compagnie ou gérance.  
S'adresser au bureau du journal.

M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur, demande un second clerc.

UN JOURNAL DÉPARTEMENTAL, libéral-conservateur, paraissant trois fois par semaine, demande un SECOND RÉDACTEUR pouvant justifier des meilleures références.

Ecrire aux initiales D. D., à l'Agence Havas, place de la Bourse, 8, Paris.

**Chambre Garnie à Louer**

Rue Duplessis-Mornay

En face chez les Frères.

UN MÉNAGE demande place, le mari cultivateur et la femme comme femme de chambre.

S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME de 18 ans, demande une place d'apprenti boulanger.

S'adresser au bureau du journal.

**MAGASINS DE PIANOS & DE MUSIQUE**

Saumur, 33, rue S<sup>t</sup>-Nicolas, ancien magasin de M. Bourguignon

**HENRI EICHE**

Facteur de pianos et ancien accordeur des premières maisons de Saint-Petersbourg et de Paris

FOURNISSEUR DE L'ÉCOLE DE CAVALERIE

Vente - Échange - Accord - Réparation et Location de Pianos

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion des premières marques, ERARD, PLEYEL, GAVEAU, etc.,

A DES PRIX EXCEPTIONNELLEMENT AVANTAGEUX

LOCATION DE PARTITIONS & DE MUSIQUE

La confiance que le public de Saumur et des environs a bien voulu m'accorder pendant de longues années, est justifiée par les soins minutieux apportés dans toutes les réparations et accords.

**A SAINTE-GENEVIÈVE**

**Tapisseries Artistiques**

BRODERIES

M<sup>mes</sup> NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

LAINES, CANEVAS, SOIES — VENTE ET LOCATION DE MÉTIERS

**Épicerie Parisienne**

33, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 38.

**IMBERT ET FILS**

ARTICLE DU 1<sup>er</sup> AVRIL

Grand assortiment de Poissons en sucre, en chocolat et en carton. MODÈLES LES PLUS NOUVEAUX DE SURPRISES, GATEAUX, FRUITS ET FROMAGES

**ARTICLES DE PAQUES**

Œufs en tous genres, Porcelaines, Vannerie fine; Coqs, Poules et Poussins chanteurs et à tête mobile.

Choix très-varié des dernières Créations

COLLECTION DES PAINS D'ÉPICES GUILLOUT

**CHANGEMENT DE DOMICILE**

**LEON FRESCO**

CHIRURGIEN-DENTISTE

1, Rue Beurepaire

SAUMUR

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

TAILLEUR  
BREVETÉ

**MAISON CREMIEUX**

TAILLEUR  
BREVETÉ

27, Rue d'Orléans, Saumur

OUVERTURE DE LA SAISON

Grande Exposition des DERNIÈRES NOUVEAUTÉS

Costume Complet depuis 35 fr. sur Mesure

LIVRAISON RAPIDE

GRANDE DISTRIBUTION DE DEVINETTES

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,  
Maire de Saumur 1892

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné,